



Agence pour l'Évaluation de  
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

# RAPPORT D'ÉVALUATION CONTINUE

*Cluster* Sciences dentaires

Bachelier et Master en Sciences  
dentaires

Université libre de Bruxelles (ULB)

Marc NAGELS  
Fabrice BOLLAND  
Victor SOHIER

14 octobre 2024

# Table des matières

|   |    |
|---|----|
| Sciences dentaires : Université libre de Bruxelles .....                            | 3  |
| Synthèse .....  | 4  |
| Introduction : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale..... | 8  |
| Critère A.....  | 9  |
| Critère B.....  | 13 |
| Critère C.....  | 18 |
| Conclusion .....  | 20 |
| Droit de réponse de l'établissement.....  | 21 |

# Sciences dentaires : Université libre de Bruxelles

## Contexte de l'évaluation

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2023-2024 à l'évaluation continue du cursus « Sciences dentaires ». Cette évaluation se situe dans la continuité de l'évaluation précédente de ce cursus, organisée en 2017-2018.

Dans ce cadre, le comité d'évaluation continue, mandaté par l'AEQES et accompagné par un membre de la Cellule exécutive, se sont rendus le 16 février 2024 à l'Université libre de Bruxelles. Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du dossier d'avancement remis par l'entité et à l'issue des entretiens, des observations réalisées et de la consultation des documents mis à disposition. Bien que l'objet de la présente évaluation continue soit le bachelier et le master en Sciences dentaires, la visite (et le rapport qui en découle) ne constitue pas une nouvelle évaluation complète du programme ; elle vise à mettre en lumière l'état de réalisation du plan d'action établi suite à la visite de 2017-2018 ainsi qu'un ensemble de recommandations en vue de l'amélioration de la culture qualité. En ce sens, le rapport comporte des éléments spécifiques au programme ainsi que des recommandations plus générales sur la gestion du programme, la démarche qualité qui s'y rapporte et la culture qualité.

Le comité des experts tient à souligner la coopération de la coordination qualité et des autorités académiques concernées à cette étape du processus d'évaluation. Il désire aussi remercier les membres de la direction, les membres du personnel enseignant et les étudiants qui ont participé aux entretiens et qui ont témoigné avec franchise et ouverture de leur expérience. Il regrette néanmoins une participation insuffisamment large aux entretiens avec les étudiants et les représentants du monde professionnel.

## Composition du comité<sup>1</sup>

- Marc Nagels, expert en éducation et gestion de la qualité, président du comité
- Fabrice Bolland, expert de la profession
- Victor Sohier, expert étudiant

---

<sup>1</sup> Un résumé du *curriculum vitae* des experts est disponible sur le site internet de l'AEQES : [http://aeqes.be/experts\\_comites.cfm](http://aeqes.be/experts_comites.cfm).

# Synthèse

## FORCES PRINCIPALES

- Existence de relations avec les partenaires et ouverture sur le monde professionnel qui se traduit notamment par une diversité de l'offre de stages
- Un corps professoral qui, dans son ensemble, est orienté vers la réussite des étudiants
- Volonté de renouveler le recrutement et orientation vers la recherche
- Une orientation pédagogique qui a recours à la méthode des cas cliniques, favorable au développement des compétences

## FAIBLESSES PRINCIPALES

- Pas de projet affirmé portant sur les principes et les méthodes en vue de nourrir une autonomie plus large
- Manque de régulation pédagogique des apports théoriques et des apprentissages en stage
- Un trop faible recours aux ressources internes de l'ULB (développement pédagogique et qualité)
- Faible interactivité avec les milieux professionnels ce qui a pour effet de leur déléguer, sans véritable contrôle, une grande partie de la formation clinique
- Trop faible processus de concertation et d'association des étudiants au pilotage de la formation

## OPPORTUNITÉS

- Une autonomie relative de la filière au sein de la Faculté de Médecine, ce qui constitue une opportunité pour des projets spécifiques
- Un concours d'entrée qui produit une meilleure adaptation des profils des étudiants aux nécessités de la formation

## MENACES

- Une trop faible association des parties prenantes externes à la conception, à la réalisation et à l'évaluation des formations fait courir le risque d'une moindre adéquation avec les évolutions des techniques professionnelles.

## RECOMMANDATIONS PRINCIPALES

- 1 L'autonomie souhaitée de la filière au sein ou en dehors de la Faculté de Médecine doit s'appuyer sur l'affirmation de valeurs, de principes, de pratiques pédagogiques et de réseaux qui reflètent la spécificité des sciences dentaires. L'école des sciences dentaires doit devenir une réalité palpable et à même de gérer la qualité de ses formations.
- 2 La réforme du cursus dentaire doit s'accélérer. De trop nombreuses actions ou pistes de développement (organisation, management, pédagogie, mobilisation des ressources internes à l'ULB, gestion autonome de la qualité, etc.) sont en attente. Cela ne contribue pas à l'adaptation et à l'innovation attendue.

- 3 Le pilotage du cursus doit associer plus largement les parties prenantes internes et externes dans un but d'accroître la capacité de la filière à réguler son activité. L'objectif est d'améliorer la communication, d'identifier les dysfonctionnements éventuels, de les reconnaître à leur juste valeur et d'agir promptement pour mettre en œuvre des actions correctives.
- 4 La diversité des types de stages proposés par la filière est un point positif mais l'effort doit maintenant porter sur un plus grand encadrement administratif (convention de stage) et un suivi plus attentif au niveau de l'encadrement pédagogique.

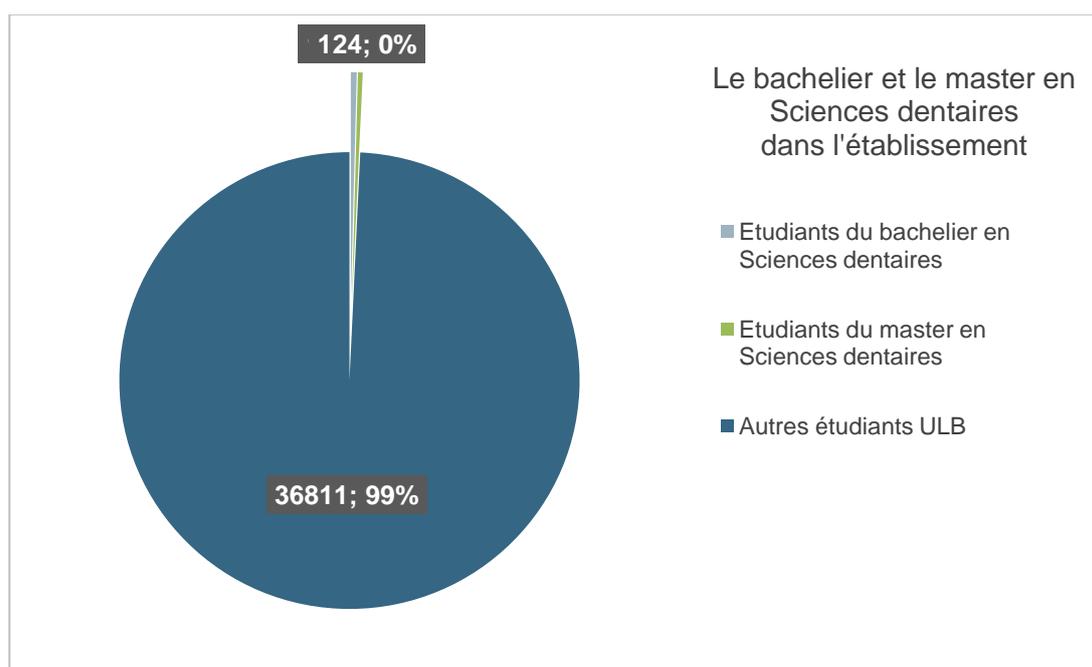
## Présentation de l'établissement et du programme évalué

L'Université libre de Bruxelles (ULB) est une université complète créée en 1834. Elle couvre l'ensemble des disciplines et des cycles d'études au travers de neuf facultés (Philosophie et Sciences sociales, Lettres, Traduction et Communication, *Solvay Brussels School of Economics and Management*, Sciences psychologiques et de l'Éducation, Architecture-La Cambre Horta, Sciences, Médecine, École polytechnique de Bruxelles, Droit et Criminologie) et trois Écoles (Faculté des Sciences de la Motricité, la Faculté de Pharmacie et l'École de Santé Publique). L'ULB organise près de 40 programmes de bachelier, 150 programmes de master et 65 masters de spécialisation. L'ULB est membre des pôles académiques de Bruxelles et hainuyer ainsi que de l'alliance d'universités européennes CIVIS.

La Faculté de Médecine de l'ULB offre le bachelier en Sciences dentaires (sur le campus Erasme à Bruxelles) ainsi que le master en Sciences dentaires ; formations concernées par la présente évaluation.

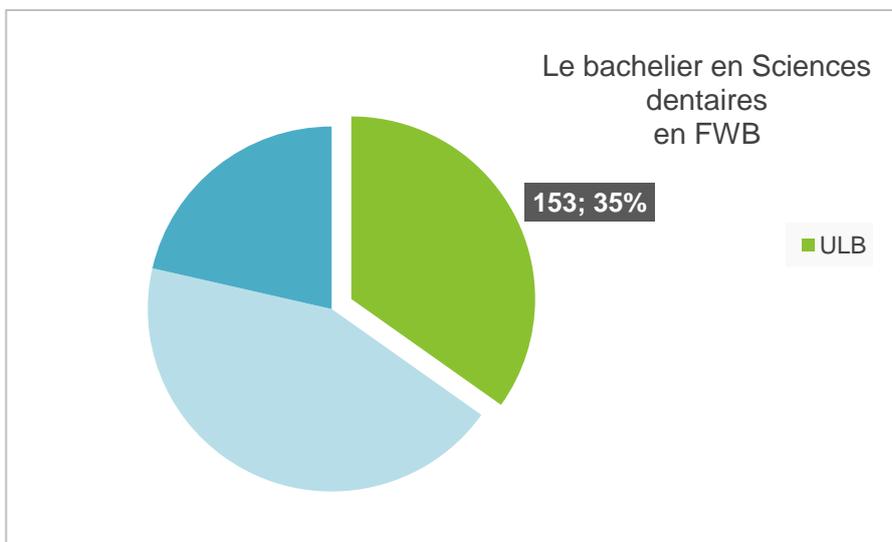
En outre, cette faculté organise trois autres bacheliers (Sciences biomédicales, Médecine et Médecine vétérinaire), deux masters supplémentaires (Médecine et Sciences biomédicales) ainsi que de nombreux masters de spécialisation dans le domaine médical.

En 2021-2022, 153 étudiants sont inscrits au bachelier en Sciences dentaires et 124 en master sur un total de 37.088 inscrits à l'ULB, soit 1% des effectifs<sup>2</sup>.

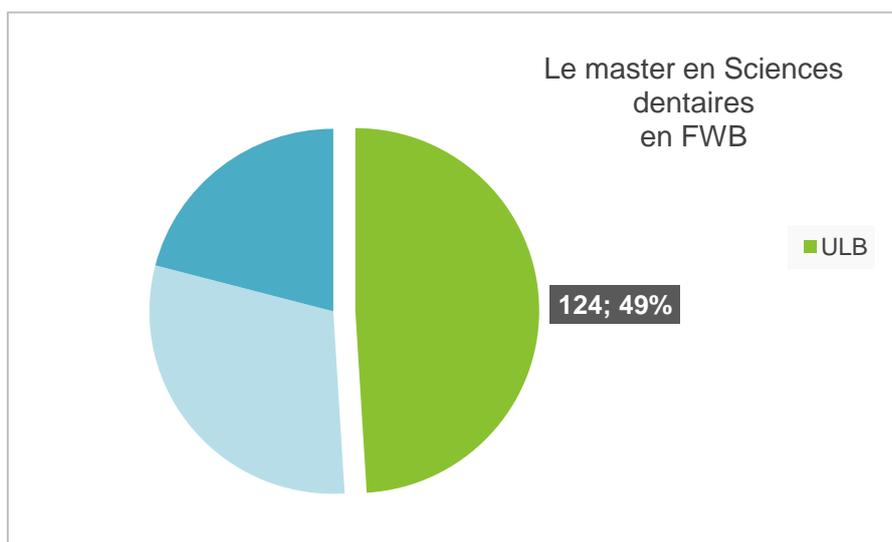


<sup>2</sup> Source : CRef, année de référence 2021-2022.

Ces 153 étudiants de bachelier représentent, par ailleurs, 35 % des étudiants inscrits à ce même bachelier sur un total de 439 étudiants pour l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles<sup>3</sup>.



En 2021-2022, les 124 étudiants de master représentent, par ailleurs, 49 % des étudiants inscrits à ce même master sur un total de 253 étudiants pour l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles<sup>4</sup>.



<sup>3</sup> *Idem.*

<sup>4</sup> *Idem.*

## Introduction : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale

La Faculté de Médecine et sa filière des Sciences dentaires bénéficient du contexte institutionnel dynamique de l'université qui les accueille. Depuis l'évaluation initiale du cursus par l'AEQES en 2017-2018, l'ULB s'est dotée d'un certain nombre de plans d'actions thématiques et d'instruments de gestion (par exemple, le plan stratégique CAP 2030 ou la création du service d'accompagnement des apprentissages) qui visent l'adaptation aux attentes des pouvoirs organisateurs ainsi que de l'ensemble des parties prenantes des formations universitaires, en Belgique francophone et au-delà.

L'ULB, en tant qu'institution, a consolidé sa place dans le paysage universitaire ; la mission d'enseignement et de formation a fait l'objet d'attention visant à la développer et à la valoriser. Les étudiants bénéficient aujourd'hui de nouveaux services dédiés à soutenir l'apprentissage et à favoriser de meilleures conditions de vie sur les campus.

Pour la période considérée, les acteurs de l'enseignement supérieur et universitaire remarquent les évolutions sociologiques des étudiants et du corps professoral, lesquelles conjuguées à des budgets jugés en baisse sur la période, représentent autant de contraintes fortes et de limitations qui pèsent sur les missions fondamentales des universités.

Concernant directement la filière des Sciences dentaires, un des faits notables est l'introduction de l'examen d'entrée spécifique en 2017-2018. Cet examen se déroule aux mêmes dates pour les facultés de médecine francophones, conduisant les candidats à choisir l'université dans laquelle ils souhaitent étudier. La sélection à l'entrée a contribué à modifier profondément le nombre et les profils des étudiants qui suivent dorénavant les formations médicales et dentaires. Le concours a produit les effets attendus, en dépit de la crise sanitaire du Covid-19 qui a bouleversé le processus d'inscription et de formation. Les effectifs en BA1 et BA2 se stabilisent ces dernières années et le nombre d'étudiants inscrits en BA3 a largement diminué. L'évolution récente des effectifs en master permet d'espérer une situation plus saine qu'avant le concours avec de bonnes chances de succès à l'issue de la dernière année du cursus.

L'autonomisation de la filière des Sciences dentaires vis-à-vis de la Faculté de Médecine était un point déjà évoqué par le rapport d'évaluation de 2018. Suite à la rédaction du rapport, le droit de réponse de l'établissement mentionnait « l'intérêt éventuel de créer [...] un poste de coordinateur de la section dentaire susceptible d'assurer un leadership dans la formation et d'en assurer la coordination ». Un directeur (et non un coordinateur) a depuis été nommé et l'organigramme le positionne clairement sur ses missions de management, d'organisation et de régulation des formations de la filière dentaire. Pour autant, la question de l'autonomie de la filière reste un dossier ouvert et susceptible de larges évolutions ultérieures. Les sciences dentaires sont une filière minoritaire à l'intérieur de la Faculté de Médecine de l'ULB. Les textes qui régissent cette dernière ne prévoient pas explicitement l'autonomisation des filières. Des négociations, prenant en compte les contraintes de la situation particulière de la filière peuvent toujours s'ouvrir.

## Critère A

L'établissement/l'entité s'est engagé(e) dans une démarche d'amélioration continue adaptée à ses objectifs et s'appuyant sur des choix motivés, notamment en regard des recommandations de l'évaluation externe. Cette démarche est explicite et se fait avec la participation des parties prenantes, internes et externes à l'établissement/l'entité.

### CONSTATS ET ANALYSES

#### Démarche d'amélioration continue : fonctionnement et caractère pérenne

- 1 Les avancées relatives à une plus grande structuration organisationnelle et d'autonomisation de la filière Sciences dentaires représentent une opportunité de développement de la qualité et de la réussite des étudiants. La nomination d'un directeur de l'école des sciences dentaires devrait pouvoir contribuer à cette perspective.
- 2 La Faculté de Médecine de l'ULB décide du cadre enseignant et prend en charge une grande partie de l'administration de la filière Sciences dentaires. Les décisions les plus structurantes sont prises par le bureau, par le conseil facultaire et par la commission spéciale où siègent les enseignants. La filière est représentée mais occupe une position minoritaire eu égard au nombre de crédits dispensés et au nombre d'étudiants en sciences dentaires rapportés à l'ensemble des étudiants de la faculté.
- 3 Le comité constate que l'autonomie de la filière est un processus engagé depuis plusieurs années. Partielle aujourd'hui, elle avance lentement en dépit des attentes d'enseignants qui souhaiteraient pouvoir décider de l'allocation des postes, de l'achat et du renouvellement du matériel pédagogique et du financement des projets de recherche. De fait, les Sciences dentaires possèdent une légitimité qui ne dépend plus que des seules sciences médicales.

L'émancipation est progressive mais se heurte à des limites de tous ordres, budgétaires, décisionnelles, liées aux positions professionnelles respectives des médecins et des dentistes. Par exemple, les équipements des sciences dentaires étant de plus en plus onéreux, leur remplacement fait l'objet de discussions dans le cadre du financement par la Faculté de Médecine. L'autonomie financière réelle est donc inexistante aujourd'hui.

- 4 Le comité observe que l'organigramme de la filière Sciences dentaires comporte de nombreuses commissions et instances propres à assurer l'ensemble du fonctionnement. Le directeur, nommé en 2021 et qui a rang de professeur, est particulièrement responsable de la gestion de la filière et il fait partie également d'autres commissions, collèges ou instances. Comme le souligne le rapport d'avancement, « la nouvelle fonction du directeur n'est pas prévue dans les règlements des organes facultaires et donc doit se frayer un chemin dans l'organisation de façon indirecte ». Toutefois, de manière très directe, le directeur devrait être en position d'orienter et de consolider la filière vers plus d'autonomie. C'est à lui de prendre la

responsabilité effective du management des personnels et du renforcement des collaborations avec les parties prenantes internes et externes<sup>5</sup>.

- 5 Au sein de la Faculté de Médecine, l'enjeu d'autonomisation se pose aussi en termes de projets à court et moyen terme sur la manière dont la filière définit son avenir et ses relations avec ses partenaires. Plusieurs questions sont discutées. Par exemple : comment, et par quels moyens, va t-elle prendre en charge sa gestion de la qualité pédagogique ? quelles initiatives doivent être prises pour garantir un meilleur service rendu aux étudiants et aux parties prenantes ? Ou encore sur le socle de ses spécificités académiques, de recherches et de relations professionnelles, comment les sciences dentaires vont-elles négocier une position dynamique avec la Faculté de Médecine et au sein de l'université ? L'école des Sciences dentaires, dont on ne trouve pas de traces sur le site web de l'ULB, ne semble pas avoir d'existence propre et doit alors être considérée comme étant au stade d'ébauche. Cette école (et son cadrage organisationnel et pédagogique) pourrait constituer le signe tangible du processus d'autonomisation.
- 6 Les évaluations des enseignements par les étudiants (EEE) sont l'un des instruments pérennes destinés à augmenter la pertinence et l'amélioration continue du programme. L'institution a d'ailleurs mis en place des évaluations programmatiques, les EPE, que la filière rejoindra en 2024-2025. Toutefois, le constat est partagé par toutes les parties prenantes : les EEE souffrent d'un manque de participation des étudiants. Les résultats sont insuffisamment représentatifs de l'ensemble des opinions des étudiants. Les étudiants de la Faculté de Médecine se mobilisent pourtant un peu plus que la moyenne des étudiants de l'ULB, mais un peu moins d'un étudiant sur deux répond. La proportion des étudiants en sciences dentaires n'est pas identifiée parmi les répondants de la faculté. Les répondants ont, dans l'ensemble, des appréciations positives, voire très positives, des enseignements suivis.
- 7 Si chaque partie s'accorde sur l'utilité de ce recueil de données ainsi que sur les modalités pertinentes de recueil, l'acceptabilité n'est pas acquise auprès de tous les étudiants. L'impossibilité technique de rompre l'anonymat des répondants n'a pas convaincu totalement. Les faits de harcèlements vécus en 2019 ont engendré une méfiance durable, même si l'institution avait apporté une réponse rapide et ferme. Les étudiants, ne bénéficiant pas systématiquement de retours sur les résultats et les analyses des EEE, doutent de l'efficacité de ces évaluations. Le comité constate que les procédures de traitement des problèmes sont longues et lorsque des décisions sont prises, les étudiants ayant contribué à identifier le problème peuvent avoir quitté la formation et les inscrits actuels ne pas avoir eu connaissance du problème.
- 8 D'autres modes d'association des étudiants à la conduite de la formation existent. Le service Qualité a initié en 2023 un projet d'évaluation à la demande des programmes par les étudiants. Le comité salue cette initiative qui permet de collecter des données plus précises que les EEE et de déclencher des investigations sur-mesure.

---

<sup>5</sup> Pour le comité, les parties prenantes d'un établissement d'enseignement supérieur sont les personnes qui ont un intérêt direct ou indirect dans le fonctionnement de l'établissement, ses décisions et ses résultats. Elles se divisent en deux catégories principales : parties prenantes internes et parties prenantes externes. Les parties prenantes internes sont les acteurs qui font directement partie de l'établissement et qui participent à son fonctionnement quotidien (par exemple les étudiants, le personnel académique, le personnel administratif et technique, la direction de l'établissement, etc.). Les parties prenantes externes sont les acteurs qui interagissent avec l'établissement de manière indirecte, sans en faire partie, mais qui sont affectés par ses actions ou qui peuvent exercer une influence sur son fonctionnement (par exemple les *alumni*, les maîtres de stage, les employeurs et entreprises, etc.).

## Stratégie et priorisation des objectifs de l'établissement et de l'entité

- 9 Le comité relève que des actions d'amélioration du cursus sont repérables tel que le renforcement de l'enseignement clinique en master ou la volonté récente de recueillir des informations sur le vécu du stage par les étudiants, mais suite à l'évaluation de 2017-2018, l'actualisation du plan d'action est (toujours en 2024) en discussion. L'introduction du concours d'entrée ainsi que la réforme du décret de l'enseignement supérieur représentent bien entendu des facteurs susceptibles d'influencer fortement les priorités.
- 10 Il existe une relation entre le nombre d'étudiants admis en formation et l'obtention du master. Cette relation dépend, entre autres facteurs, de l'efficacité sélective du concours. Les résultats à l'examen d'entrée jouent un rôle pour mettre en valeur un profil d'étudiant plus familier des disciplines de santé et plus apte à gérer les exigences du cursus. Le concours se révélant sélectif, le nombre d'admis a baissé suite à sa mise en place, tout d'abord en bachelier puis en master. Les effectifs tendent à se stabiliser depuis les années 2021 et suivantes. Les cohortes entrées en formation suite au concours présentent ainsi plus de chances de réussir la formation dans les délais impartis.
- 11 Le comité observe qu'à peine un étudiant sur deux en BA3 a obtenu le bachelier ces deux dernières années, selon les données fournies par la filière. Le taux d'échec en bachelier n'est pas assorti d'analyses précises sur ses causes : attrition en cours de cursus, profils adaptés ou non à la formation, réorientation, allongements des parcours, etc. En revanche, l'inscription en MA2 semble suivie de l'obtention quasi automatique du master.

## Caractère explicite de la démarche d'amélioration continue

- 12 Le comité constate que la politique qualité de l'ULB est devenue bien plus explicite depuis l'évaluation initiale de 2017-2018. Elle repose sur un observatoire qualité « en charge de l'élaboration, la gestion et l'analyse d'enquêtes institutionnelles à destination des personnels, des étudiants ainsi que des diplômés de l'université ». Pour autant, les parties prenantes ne disposent pas d'un accès immédiat et exhaustif aux documents utiles pour comprendre les principes d'amélioration continue qui caractérisent la politique qualité institutionnelle (charte qualité et manuel qualité). Les résultats des différentes enquêtes internes ne sont pas accessibles sur le site internet de l'université. Seules des procédures méthodologiques de recueil de données sont affichées, notamment la procédure d'évaluation des enseignements par les étudiants (EEE). L'effort de transparence voudrait que soit portés à la connaissance des parties prenantes internes et externes les résultats des investigations menées et pas seulement les méthodes déployées pour obtenir ces résultats.
- 13 La Faculté de Médecine et sa filière des Sciences dentaires n'ont pas rédigé leur manuel qualité spécifique, à la différence des autres facultés de l'ULB. Il n'existe pas de motifs particuliers pour lesquels la filière s'affranchirait de ce niveau de formalisation et de développement de ses processus qualité.

## RECOMMANDATIONS

- 1 L'autonomie de la filière Sciences dentaires est un projet structurant aux conséquences cruciales et nombreuses tant pour la filière que pour la Faculté de Médecine de l'ULB. Les réflexions et les consultations ont été initiées il y a plusieurs années. Il est aujourd'hui recommandé d'achever rapidement ce processus et de communiquer les décisions pour statuer sur le niveau d'autonomie retenu et la création effective de l'école des sciences dentaires. Les attributions du statut de directeur de la filière doivent être renforcées pour devenir effectives lui permettant de s'affirmer au sein de la Faculté de Médecine ou en dehors en fonction du niveau d'autonomie retenu.
- 2 Conjointement aux décisions visant l'autonomie de la filière, d'autres réflexions doivent rapidement trouver leur aboutissement : des décisions sont à prendre concernant le renouvellement du programme et les options pédagogiques à conforter (la part des savoirs académiques dans la formation des compétences, la simulation appelée à devenir de plus en plus numérique et virtuelle) et qui implique des investissements conséquents dans le matériel pédagogique. Les modes de concertation avec les étudiants et les autres parties prenantes, la création de conventions de stage et la régulation pédagogiques des stages sont également des chantiers à boucler. Il est attendu que le renforcement du management se traduise par l'amélioration continue de la qualité des cursus en Sciences dentaires.
- 3 Sans attendre, la filière devrait associer les étudiants et les jeunes diplômés aux réflexions sur l'utilité des EEE. Le but est d'en faire un véritable outil de pilotage partagé du cursus. Cela passerait par une concertation sur les procédures de recueil et de traitement pour une transparence totale et sur la rapidité de la prise en considération des dysfonctionnements. Il serait intéressant de constituer des commissions en sollicitant les délégués et les représentants de chaque groupe de TP ou de stage.
- 4 La partie spécifique du manuel qualité est à rédiger par la filière, sous couvert de la faculté dans les meilleurs délais. L'accroissement de l'autonomie des Sciences dentaires repose sur une prise en charge plus responsable de la qualité. Cette dernière devrait favoriser plus d'implication de la part des membres de l'équipe pédagogique.
- 5 L'influence du concours d'entrée sur le suivi du cursus et sa réussite est peu analysée. Le corps professoral, les représentants des étudiants, les services d'appui pédagogique et d'aide à la réussite devraient collaborer pour affiner les analyses et proposer des axes de renouvellement de la formation aptes à augmenter le taux de réussite.

## Critère B

Les évolutions apportées par l'établissement/l'entité contribuent à la dynamique d'amélioration du programme/cluster, en particulier au regard de sa pertinence, de sa cohérence interne, de son efficacité et de son équité. La communication de l'établissement/l'entité est actualisée en conséquence.

### CONSTATS ET ANALYSES

#### Pertinence du programme

- 1 La pertinence du bachelier en Sciences dentaires ne semble pas augmenter ou régresser dans des proportions significatives depuis l'évaluation initiale de 2018. Les conclusions d'alors sont toujours actuelles, citons pour mémoire une démarche pédagogique où la pratique suit la théorie, une diversité notable des terrains de stage ou des aménagements curriculaires conséquences d'une plus grande autonomie de décision de la filière. Le principal facteur de *statu quo* pédagogique réside dans la conception pédagogique par laquelle l'activité est dépendante de la théorie. L'abondance de théorie est une opinion partagée par de multiples parties prenantes mais cela n'encourage pas la modification de la dynamique pédagogique. L'accent mis sur les sujets de base est beaucoup plus important dans le programme de l'ULB que dans d'autres facultés sur le territoire francophone, opinion qui semble faire consensus auprès des interlocuteurs du comité. Quelques redondances de contenus sont évoquées et faute d'une justification explicite de certains apports théoriques (anatomie animale, biochimie, etc.), leur utilité n'est pas perçue par les étudiants et le niveau d'exigence apparaît alors démesuré, voire dans certains cas sans objet. Sans renoncer au principe du « libre examen », il s'agit là de sujets qui devraient être soumis à un effort attentif et continu de régulation de la part de la filière.
- 2 La mise en activité en fin de BA3 est conçue essentiellement pour exemplifier les savoirs. Les « connaissances scientifiques de base », de nature strictement académique, sont considérés comme premiers, alors que la formation est professionnalisante. Les compétences professionnelles s'établissent sur bien d'autres éléments que les savoirs académiques : savoirs pragmatiques, capacité à diagnostiquer une situation, repérage des structures cognitives de la situation pour s'adapter, évaluation des résultats intermédiaires et finaux, etc.
- 3 Le comité s'est assuré que la filière délivre bien les ressources nécessaires à la formation des compétences mais l'articulation des savoirs avec les éléments plus pragmatiques de l'activité professionnelle n'a pas donné lieu à de nouvelles avancées. Des pratiques pédagogiques prometteuses étaient déjà en place en 2018 avec les ateliers de simulation ou l'évaluation des compétences en stage. Le comité s'interroge sur les directions que la réflexion a empruntées pour s'enrichir et améliorer encore la qualité pédagogique.
- 4 Des enquêtes et des recueils de données à but d'évaluation sont en place mais le traitement des résultats ne semble pas avoir introduit de changements majeurs au-delà d'une immersion en clinique un peu plus précoce. La filière ne semble pas mobiliser toutes ses ressources internes et celles de la Faculté de Médecine pour réguler ses ingénieries pédagogique et didactique. Le recours (prévu) à la conseillère pédagogique

de l'ULB serait un des moyens de reposer les questions pédagogiques de l'apprentissage actif, caractéristique des formations professionnalisantes.

- 5 En conséquence de cette régulation pédagogique libre, le comité note des différences de pratiques ou de styles pédagogiques dues à des intervenants internes et externes qui semblent agir selon leurs propres principes en dehors d'un cadrage commun proposé par la filière. Les styles pédagogiques peuvent être différents, voire opposés, et par moment rencontrer l'assentiment des étudiants.
- 6 Comme dans toute formation professionnalisante, la prise en charge du « lien théorie-pratique » est cruciale et, au minimum, cela suppose la justification claire de la pertinence des savoirs académiques distribués dans la perspective de la formation des compétences. Ainsi, des étudiants veulent intégrer plus précocement la technique et des enseignants notent que les étudiants en dernière année de bachelier étaient hésitants quant à l'application de la clinique. Cette convergence de points de vue a donné lieu à des actions ciblées telles que l'initiation aux sciences dentaires en BA2 ou l'organisation de séminaires consacrés au lien théorie-pratique par la commission des stages. Le comité observe que la volonté de bien appuyer la clinique sur les contenus théoriques est repérable, mais se demande si cette dernière est généralisée parmi l'ensemble des intervenants.
- 7 Pour autant, les cas cliniques sont nombreux et susceptibles d'accompagner la progression des étudiants du traitement de situations simples vers des situations plus complexes, de situations ordinaires et fréquentes vers des situations professionnelles plus rares et supposant une plus grande expertise. Des épreuves de validation évaluent également et clairement des éléments de construction des compétences professionnelles.
- 8 Des traces de réflexions enseignantes existent sur la relation que les savoirs académiques entretiennent avec la notion de compétence. Par exemple, une des conceptions de la compétence en sciences dentaires repose sur le compromis entre un bon développement des connaissances et une bonne technicité. D'autre part, la notion de théorie est de large acceptation dans la filière, elle comprend les savoirs disciplinaires et académiques mais également des savoirs pragmatiques sur la relation avec le patient issus des sciences humaines et sociales, sur l'éthique, sur la gestion d'un cabinet, etc. Cet ensemble hétéroclite est dispensé au nom de la mission traditionnelle d'ouverture et de culture générale propre à l'université.
- 9 La filière Sciences dentaires a pu initier quelques actions sur le terrain de l'interprofessionnalité. Par exemple, considérant que la santé bucco-dentaire relève de la santé globale et de la santé publique, des relations ont été développées avec l'école d'hygiène bucco-dentaire appartenant à la Haute École libre de Bruxelles Ilya Prigogine.
- 10 Outre la diversification de partenariats thématiques ou de proximité avec l'implication d'enseignants de la filière, l'interprofessionnalité vise à « apaiser le clivage dentiste/médecin » toujours situé en toile de fond et à partager la même conception holistique de la santé. Par exemple, les étudiants en Sciences dentaires peuvent suivre un séminaire interprofessionnel dispensé par la Faculté de Médecine. Le cours de sociologie de la santé qui a été récemment proposé s'inscrit aussi dans cette perspective.
- 11 Le déploiement de l'interprofessionnalité soutient l'objectif de mieux former les étudiants à la recherche, en dépit du manque de fonds alloués à la filière pour la recherche. Les mémoires de fin d'étude (MFE) sont bien accompagnés et constituent aussi une ouverture possible vers la recherche. Dès le début du MA1, les étudiants peuvent choisir leur sujet dans une certaine mesure et accéder aux ressources

méthodologiques nécessaires à la réalisation de leur projet. Des publications ont d'ailleurs été possibles à l'issue de la validation du MFE. Les enseignants, quant à eux, publient leurs résultats de recherches dans des revues internationales à comité de lecture.

## Cohérence du programme

- 12 Le comité note qu'une réforme du programme de formation est en préparation : il est prévu d'examiner les redondances et d'intégrer les réflexions des étudiants. La cohérence du cursus sera réinterrogée à la faveur de cette révision.
- 13 Les sciences dentaires apparaissent à l'ULB comme une spécialité de la médecine, travaillée principalement en master. Or, les caractéristiques de l'exercice professionnel ne sont abordées de manière consistante que tardivement dans le parcours. Les étudiants attendent la familiarisation à l'exercice concret bien plus tôt dans leur cursus. Ils souhaitent plus de cohérence entre leur motivation à suivre ce parcours exigeant et les contenus professionnels dispensés.
- 14 Le comité constate que l'une des forces du cursus réside dans la diversité des stages proposée aux étudiants. La variété des situations d'apprentissage sur le terrain interroge potentiellement la cohérence de la formation. La responsabilité de la filière est alors de veiller à la cohérence face à la diversité des apprentissages sur l'ensemble du parcours.
- 15 Les stages ont été réorganisés, avec la mise à disposition d'un cahier des stages et de critères d'évaluation de travaux cliniques. L'objectif est d'assurer une meilleure transparence de l'évaluation des prestations cliniques. La construction de l'école des sciences dentaires est signalée comme une opportunité d'harmoniser le travail des assistants. Le mode de désignation des assistants hospitaliers est opaque pour la filière et ils ne semblent pas recrutés par l'institution universitaire, par exemple, sur des critères scientifiques ou pédagogiques mais par des services hospitaliers pour la plupart indépendants. Les relations avec les enseignants de la filière sont peu fréquentes et irrégulières ou fonction de leurs activités universitaires. Aujourd'hui, cet effort de régulation reste à la discrétion des hôpitaux. La pression financière constante et accrue sur les hôpitaux, de même que la diminution du financement par étudiant ne sauraient constituer des explications définitives à ces manques dans le suivi attentif des stages. Toutefois, d'ores et déjà, l'évolution des étudiants du début à la fin de leur stage est mesurable. Mais, la palette d'instruments pour la gestion des stages demeure incomplète. Le comité attire toute particulièrement l'attention sur la nécessité de conclure des conventions de stage en bonne et due forme, pour des raisons de sécurité administrative des étudiants et de suivi de l'acquisition des compétences sur le terrain.
- 16 Le règlement des stages et le carnet de stage dont dispose l'étudiant sont des documents qui poursuivent deux buts : prévoir les conditions générales, surtout administratives, du parcours en stage et expliciter les règles d'évaluation de l'activité clinique de l'étudiant. Ce sont donc des documents indispensables. Toutefois, le carnet de stage n'est pas conçu dans la perspective de l'individualisation des apprentissages : les objectifs d'apprentissage spécifiques à chaque étudiant ne sont pas inscrits. Or, dans une perspective cohérente de la formation, le bilan des acquis académiques et pragmatiques de chaque étudiant doit induire un parcours en stage individualisé.
- 17 La filière ne dispose pas encore d'instruments en vue de la régulation pédagogique des stages « chemin faisant ». Pourtant, des problèmes d'équité de l'évaluation et du (manque de) suivi des nombreux assistants sont cités. Certaines propositions seraient

en cours d'élaboration : une procédure de réflexion pourrait être introduite avec une auto-évaluation de l'étudiant discutée avec son responsable de stage. Des *peer review* pourraient être introduites sur des cas cliniques ou des problèmes d'attitude ou le processus d'apprentissage.

La régulation *après le stage* fait plutôt l'objet de l'attention de la filière. Les opinions des stagiaires sont recueillies (par questionnaire) à l'issue du stage concomitamment à celle des maîtres de stage. Cette initiative est bienvenue.

## Efficacité et équité du programme

- 18 Depuis 2018, l'ULB s'est dotée d'un service d'accompagnement des apprentissages, en charge de l'évaluation des impacts des dispositifs sur l'enseignement et l'apprentissage. Une antenne est présente dans chaque faculté et son activité s'insère dans les dispositifs plus généraux d'aide à la réussite. Qu'un service d'aide à la réussite et/ou d'accompagnement des apprentissages puisse être concerté et mobilisé est une chance d'augmenter l'équité du programme de formation.
- 19 Sur le plan de l'organisation institutionnelle, rien ne manque pour que les programmes de formation gagnent en efficacité. Des ressources existent pour développer la qualité des procédures, pour faire communiquer les différents niveaux d'organisations universitaire et facultaires, pour veiller à l'évaluation et à l'amélioration de la qualité pédagogique, pour former les enseignants (anciens et nouveaux) à l'usage des technologies de l'information et de la communication, pour promouvoir la réussite des étudiants à travers un catalogue d'actions très diversifié et pour informer largement, voire concerter, les étudiants. La qualité doit être considérée comme une dynamique à poursuivre.

## RECOMMANDATIONS

- 1 Il est recommandé que la filière Sciences dentaires établisse son projet pédagogique propre et qu'il soit centré sur le développement des compétences professionnelles avec une plus grande place dédiée aux apprentissages professionnalisants dès les deux premières années du bachelier. Au-delà des prescriptions assez générales produites par l'AEQES, l'ULB et la Faculté de Médecine en matière de pédagogie et de qualité, la filière des sciences dentaires a la responsabilité de se positionner et de proposer une perspective d'amélioration continue de la qualité qui lui soit spécifique. La rédaction d'un projet pédagogique contribuerait à cette perspective.
- 2 Le volume et l'importance accordés aux apports scientifiques initiaux devraient donner lieu à débat collectif pour confirmer leur intérêt.
- 3 La refonte du programme doit associer les étudiants et les jeunes diplômés pour une plus forte cohérence avec la pratique professionnelle actuelle et celle prévisible à l'avenir. De manière proactive, la filière devrait, à cette occasion, se rapprocher des services de l'ULB pour bénéficier de leur expertise du développement pédagogique et de l'évaluation.
- 4 Une convention de stage devrait proposer, outre les aspects administratifs propres à assurer le départ en stage, des objectifs individualisés d'apprentissage suite aux bilans des acquis pré stage. Ces objectifs dépendent du parcours antérieur, des possibilités offertes par le lieu de stage, des besoins spécifiques de chaque apprenant et,

occasionnellement des projets d'insertion professionnelle du stagiaire. Ils seront donc négociés avec l'étudiant. La rédaction d'une convention de stage est ainsi recommandée pour accompagner le règlement de stage et le carnet de stage dans le but d'individualiser et d'évaluer les apprentissages sur le terrain et de garantir la sécurité des étudiants. La signature de cette convention devrait être tripartite : filière des sciences dentaires, représentant du lieu de stage et étudiant.

## Critère C

La culture qualité de l'entité, au service de l'amélioration continue de son (ses) programme(s), s'appuie tant sur l'engagement individuel et collectif de toutes les parties prenantes que sur des procédures et des outils identifiés.

### CONSTATS ET ANALYSES

#### Culture qualité de l'établissement et de l'entité

- 1 Le comité n'a pas rencontré tous les étudiants prévus dans le planning de la visite, de même que tous les professionnels escomptés. L'absence de plusieurs bénéficiaires directs de la formation (étudiants) et de représentants des parties prenantes externes à l'établissement (maîtres de stage et employeurs) au cours des entretiens rend incertain le croisement des données et la triangulation des informations. Faute d'analyses plus exhaustives, le comité note que la situation de la filière Sciences dentaires en termes de communication et de culture qualité est contrastée.
- 2 Le comité constate qu'il est possible de trouver des relais efficaces au sein du corps professoral pour faire remonter des difficultés ou bénéficier de l'attention pédagogique nécessaire. Néanmoins, certaines parties prenantes s'estiment sujettes à une pression exagérée de la part d'une minorité d'enseignants. Dans son rapport d'activité 2021-2022, Cash-e<sup>6</sup> affirmait l'existence de représailles de la part de quelques enseignants de l'ULB mais ceux-ci ne font plus partie de l'institution. Plusieurs indices permettent toutefois d'indiquer que le retour à un climat propice à un apprentissage serein et un environnement sécurisant n'est pas encore atteint. Ces retours alertent le comité sur une situation problématique, sans pour autant avoir pu en vérifier ni les fondements ni l'ampleur, faute de participation large aux entretiens.
- 3 Du point de vue des enseignants et des autorités de la filière, le comité observe que deux processus coexistent. L'un est plutôt informel et quotidien, il accueille avec empathie les plaintes et les difficultés ; l'autre est formel avec des structures et des procédures destinées à traiter institutionnellement les problèmes. Ces procédures fonctionnent. Par ailleurs, le comité a entendu la forte motivation des enseignants en dépit d'une lourde charge de travail perçue. Ils ne font pas tous toujours appel à des services de type cellule d'aide pédagogique. Ces aides et conseils ne sont pas obligatoires en matière d'enseignement au sein de l'ULB.

#### Implication des parties prenantes

- 4 La filière reconnaît l'importance et l'intérêt d'un développement partenarial, les liens avec les parties prenantes externes représentant un « élément clé » pour améliorer l'adaptation aux spécificités du métier et donc la qualité pédagogique de la formation, ainsi que l'ont énoncé les interlocuteurs rencontrés.

---

<sup>6</sup> Cash-e est le Centre d'accompagnement et de soutien dans les risques de harcèlement envers les étudiants et les étudiantes de l'ULB ou de l'HELB Prigogine, il a été créé à la rentrée académique de 2020. Il met à disposition, par exemple, un formulaire de signalement anonyme en ligne.

- 5 Des responsables de la filière participent à la formation continue dans le cadre de l'accréditation organisée par le groupe de direction de la promotion de qualité de l'art dentaire (INAMI), ce qui est un indicateur d'une bonne insertion de la filière dans les réseaux professionnels
- 6 Le réseau partenarial des hôpitaux associés à l'université contribue effectivement à la formation clinique des étudiants. À noter que quelques assistants cliniques et maîtres de stage ont aussi un mandat facultaire en tant que professeur ou assistant chargé d'exercices. Là encore, la mixité des statuts et la diversité des contributions peut renforcer la qualité des formations et favoriser le renforcement d'une culture qualité partagée.
- 7 Le comité n'a pas eu connaissance de rencontres régulières et formalisées entre les acteurs de l'enseignement clinique et les enseignants alors que la gestion de la qualité clinique est un défi vu la multiplication des partenariats hospitaliers et extrahospitaliers.

## Adéquation entre les valeurs et la qualité

- 10 L'organigramme de la filière Sciences dentaires ne comporte pas de commission ou d'instance qui serait dédiée spécifiquement à la gestion de la qualité. C'est donc au management général de la filière qu'incombe le développement de la culture qualité.
- 11 La culture qualité devrait être favorisée par les boucles de rétroaction plus ou moins formalisées qui existent entre les acteurs de la formation. Des régulations sont citées au sein de la commission des stages ou dans les jurys d'examen. Le comité y voit des facteurs favorables mais non suffisants au regard de l'objectif de co-construction d'une culture qualité avec l'ensemble des parties prenantes.

## RECOMMANDATIONS

- 1 Sans juger sur le fond et sans statuer sur les causes des difficultés de communication entre enseignants et étudiants, une telle divergence d'appréciation de la situation de la communication se traduit par l'impossibilité d'une culture qualité partagée. C'est un problème qu'il est recommandé de prendre à bras le corps afin de prendre les mesures propres à assainir le climat.
- 2 Les parties prenantes externes ne sont pas régulièrement associées à la gestion de la qualité pédagogique par les responsables de la filière. Il est donc recommandé d'organiser des temps d'information réciproques et des moments de concertation centrés sur le développement des compétences des étudiants dans la perspective d'une amélioration continue des prestations pédagogiques.

## Conclusion

La filière des Sciences dentaires de l'ULB met en œuvre une formation reconnue tant au plan théorique que clinique. Elle agit dans un contexte politique et social qui n'est pas des plus favorables à l'enseignement supérieur. Elle s'est adaptée, au sein de la Faculté de Médecine, à ce contexte marqué par une massification des effectifs étudiants et par des budgets qui n'évoluent pas, voire se resserrent.

Depuis plusieurs années, l'autonomisation de la filière est à l'ordre du jour et des grandes avancées ont été acquises. Toutefois, il s'agit encore d'une réforme inachevée et qui requiert l'affirmation d'un projet organisationnel, managérial et pédagogique solide pour continuer à se déployer autant que toutes les parties prenantes de la filière en ont la nécessité. À certains égards, le comité estime que les conclusions du rapport d'évaluation initiale de 2018 sont toujours d'actualité. La filière doit continuer d'améliorer autant qu'il le mérite le caractère continu du processus d'amélioration de la qualité.

Pour réussir la réforme en cours, une attention particulière devrait être portée à l'association des parties prenantes internes et externes avec le corps professoral. Ceci devrait permettre de retrouver le climat de confiance propice à la sérénité des étudiants.

Au plan pédagogique, une accélération de la refonte du cursus est souhaitable pour repenser le dosage entre les savoirs académiques et les apports cliniques pour une plus grande efficacité de l'approche par compétences. La pédagogie devrait suivre plus étroitement les modèles d'une mise en activité précoce des étudiants. L'orientation vers des outils pédagogiques de plus en plus numériques est compatible avec le développement des habiletés manuelles et des capacités de résolution des problèmes cliniques.

# Droit de réponse de l'établissement



Évaluation  
Sciences dentaires  
2023-2024

## Droit de réponse de l'établissement évalué

*Commentaire général éventuel* : Dans sa globalité, le rapport présente une analyse dont les résultats ne sont pas contestés. Certains points d'action évoqués peuvent être réalisés rapidement, d'autres (autonomie structurelle, financement) requièrent l'implication des autorités académiques.

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

| Partie du rapport (A, B ou C) | Observation de fond |
|-------------------------------|---------------------|
|                               |                     |
|                               |                     |

Nom, fonction, date et signature de l'autorité académique dont dépend l'entité

PIETRE WAUTHY  
Doyen 26/9/24

Nom, date et signature du coordonnateur de l'autoévaluation

Peter Bottenberg, 11/09/2024